



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 9 avril 2024 – 14h30

Salle de réunion - CCAS – 135 rue des Plesses – 85180 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2024

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

01_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
02_ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
03_ AFFECTATION DES RESULTATS 2023
04_ BUDGET PRIMITIF 2024
05_ TABLEAU DES EFFECTIFS
06_ TEMPS DE TRAVAIL

LES VALLÉES

07_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
08_ ERRD 2023
09_ AFFECTATION DES RESULTATS 2023

LES CORDELIERS

10_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
11_ ERRD 2023
12_ AFFECTATION DES RESULTATS 2023

LES GENETS D'OR

13_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
14_ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
15_ AFFECTATION DES RESULTATS 2023
16_ BUDGET PRIMITIF 2024

LES FLEURS SALINES

17_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
18_ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
19_ AFFECTATION DES RESULTATS 2023
20_ BUDGET PRIMITIF 2024

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°01

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Après vous être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à payer ;

Après vous être assuré que le receveur du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le compte de gestion 2023 du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°02

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Après avoir présenté le budget principal de l'exercice 2023 pour le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'Ordonnateur,

- considérant que l'Ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

- procédant au règlement définitif du budget de 2023;
- adoptant le document tel qu'il est joint à la présente délibération et constituant le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne pour l'exercice 2023 ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

Vous la trouverez ci-dessous.

CCAS DES SABLES D'OLONNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Siège social : Mairie des Sables d'Olonne – 21 place du Poilu de France – CS 21 842 - 85 118 LES SABLES D'OLONNE Cedex

1 – BILAN 2023

1.1 – Section de fonctionnement

Dépense de fonctionnement 4 349 014,51 €	Recettes de fonctionnement 5 046 842,85 €
011 – Charges à caractère général 160 222,15 €	002 – Résultat reporté de fonctionnement 438 181,98 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés 3 585 189,88 €	013 – Atténuations de charges 921 379,32 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 50 917,90 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses 2 007 153,38 €
65 – Autres charges de gestion courante 543 682,31 €	75 – Autres produits de gestion courante 184 249,76 €
66 – Charges financières 9 002,27 €	77 – Produits exceptionnels 14,05 €
	74 – Dotations et participations 1 482 983,00 € (commune) 11 181,36 € (Département) 1 700,00 € (FIPHFP)
Résultat de fonctionnement 2023 697 828,34 €	

1.2 – Analyse de la section de fonctionnement

Dépenses

On constate un excédent de fonctionnement 2023 de 697 828,34 € dont un résultat reporté de fonctionnement de 2022 d'un montant de 438 181,98 €.

Le montant des charges à caractère général a été inférieur au prévisionnel (taux de réalisation de 63,00 %), notamment en raison de prestations d'animations non réalisées en 2023.

Les dépenses de personnel ont été conformes au prévisionnel qui ont été réalisées à hauteur de 96,30 %.

Au chapitre 65, un montant de 487 204,00 € a été versé aux établissements Ehpad et résidences autonomie pour équilibrer les budgets. De même, 51 455,95 € sont réalisés pour les aides (article 65134) et 4 491,36 € pour les bons alimentaires et bons d'essence (article 65138) compte tenu du contexte économique.

Recettes

Les atténuations de charges sont en hausse, il s'agit des remboursements par les Ehpad des cotisations salariales et patronales réglés par le CCAS.

La subvention de la Ville est identique à 2022 pour un montant de 1 482 983,00 €.

Le Conseil Départemental a versé la subvention pour le traitement des dossiers d'aide sociale légale compte tenu du nombre de dossiers réalisés mais il a également été sollicité par le CCAS pour apporter son soutien financier à des actions collectives via la conférence des financeurs.

2.1 – Section d'investissement

Dépenses d'investissement 48 588,89 €	Recettes d'investissement 172 096,09 €
16 – Emprunts et dettes assimilés 41 281,93 €	001 – Report résultat d'investissement 116 223,93 €
21 – Immobilisations corporelles 7 306,96 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves 4 954,16 €
	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 50 917,90 €
Résultat d'investissement 2023 123 507,20 €	

2.2 – Analyse de la section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement tiennent aux emprunts en cours et aux dépenses d'équipement.

Les remboursements d'emprunt se sont élevés à 40 041,70 € en 2023.

Les dépenses d'équipement ont été les suivantes :

Mobilier (logements d'urgence)	718,96 €
Autres immobilisations corporelles (CRDL traduit le toucher en son et permet le contact avec les personnes fragilisées)	6 588,00 €
TOTAL	7 306,96 €

Recettes

Ces investissements ont été financés par le report du résultat d'investissement de 116 223,93 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 4 776,07 € (affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement). Il est à noter un remboursement de FCTVA pour 178,09 € (sur des investissements de 2021).

Les opérations d'ordre correspondent à la contrepartie des dotations aux amortissements que l'on retrouve en secteur de fonctionnement pour 50 917,90 €.

Remboursement de la dette

Objet	Montant	Durée	Fin remboursement	Montant annuité
Rénovation Ile Vertime	265 000,00 €	20 ans	Avril 2024	18 525,24 €
Rénovation Cabinet des Salines	340 000,00 €	20 ans	Décembre 2036	21 318,64 €
	150 000,00 €	20 ans	Avril 2038	9 200,09 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Compte Administratif 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°03

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente informe l'assemblée :

Compte tenu de la présentation concordante des comptes de gestion du trésorier et du compte administratif 2023, les résultats de l'exécution budgétaire 2023 du budget principal du CCAS présentent les résultats suivants :

Section de fonctionnement : + 697 828,34 €

Section d'investissement : + 123 507,20 €

Soit un résultat net excédentaire de **821 335,54 €**.

Au regard de ces résultats, il vous est proposé de les affecter sur le budget principal 2024 du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne comme suit :

Nature 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 697 828,34 €

Nature 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la reprise et l'affectation du résultat relative au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne telles qu'indiquées ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n° : D_2024_04_09_N°04

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Il a été présenté au Conseil d'Administration du 21 mars 2024 le Rapport d'Orientation Budgétaire, préalable à la préparation du budget 2024.

C'est donc sur cette base qu'est présenté le Budget Primitif de l'exercice 2024 dont la présentation brève et synthétique jointe ci-dessous reprend les principaux éléments.

CCAS DES SABLES D'OLONNE

BUDGET PRIMITIF 2024**PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**

Siège social : Mairie des Sables d'Olonne -21 place du Poilu de France – CS 21 842 - 85 118 LES SABLES D'OLONNE Cedex

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	2023 Réalisé	2024 BP	Chapitres	2023 Réalisé	2024 BP
011 - Charges à caractère général	160 222,15 €	258 000,00 €	002 - Résultat reporté de fonctionnement	438 181,98 €	697 828,34 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 585 189,88 €	3 800 000,00 €	013 - Atténuations de charges	921 379,32 €	920 000,00 €
023 - Virement à la section investissement	0,00 €	111 628,34 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 007 153,38 €	2 010 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 917,90 €	60 000,00 €	74 - Dotations et participations	1 495 864,36 €	1 111 700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	543 682,31 €	650 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	184 249,76 €	150 000,00 €
66 - Charges financières	9 002,27 €	10 000,00 €	77 - Produits spécifiques	14,05 €	100,00 €
TOTAL	4 349 014,51 €	4 889 628,34 €	TOTAL	5 046 842,85 €	4 889 628,34 €

1.1 - Dépenses

Le budget du CCAS devrait s'équilibrer en fonctionnement à 4 889 628,34 €, soit une hausse de 1,3 % par rapport au BP 2023, mais de 12,4 % par rapport aux dépenses réalisées en 2023. Cela s'explique en partie par une augmentation des charges de personnel liées à la hausse de 5 points d'indice concernant tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024, et par la mise en place des titres restaurant à la même date. Les mesures de sécurité provisoires prise pour la résidence des Genêts d'Or explique également cette hausse.



Les charges à caractère général sont établies à 258 000,00 € prenant en compte le recours à un SSIAP (environ 70 000,00 €) dans la résidence des Genêts d'Or, le temps de l'achèvement des travaux de conformité.

Ce montant prend également en compte les hausses du coût des fluides, les frais liés au déménagement et à l'installation au sein des nouveaux locaux ainsi que la mise en œuvre du projet social et ses actions collectives.

Les dépenses de personnel pour 3 800 000,00 € intègrent le poste de chargé de mission immobilier sur une année complète, mais également, l'absence de directeur du CCAS pendant 3 mois en 2024.

Evolution des dépenses de personnel

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitre 012	3 722 854,13 €	3 585 189,88 €	3 800 000 €

Au chapitre 65, un montant de 590 000,00 € est inscrit pour équilibrer exceptionnellement les budgets des établissements EHPAD et résidences autonomie si besoin. De même, 60 000,00 € sont prévus pour les aides (article 65134 - 54 000,00 €) et les bons alimentaires et bons d'essence (article 65138 - 5 000,00 €) compte tenu du contexte économique.

Enfin, 111 628,34 € d'autofinancement serviront à couvrir une partie des dépenses d'investissement 2024.

1.2 - Recettes

Les recettes de fonctionnement, sont composées pour l'essentiel du report des excédents de 2023 (697 828,34 €), de la subvention de la Ville (1 100 000,00 €, moins élevée qu'en 2023 du fait du montant important des excédents) et du remboursement par les résidences autonomie des charges de personnels avancées par le CCAS (2 010 000,00 €). Elles sont complétées par les revenus des immeubles (150 000,00 €) et les atténuations de charges (920 000,00 €).

2 - Section d'investissement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	2023 Réalisé	2024 BP	Chapitres	2023 Réalisé	2024 BP
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 281,93 €	34 000,00 €	001 - Report résultat d'investissement	116 223,93 €	123 507,20 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	180 000,00 €	10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 776,07 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	7 306,96 €	87 135,54 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves - FCTVA	178,09 €	4 000,00 €
27 - Immobilisations financières	0,00 €	5 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilés - Dépôts et cautionnements reçus	0,10 €	2 000,00 €
			021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	111 628,34 €



			27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	5 000,00 €
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 917,90 €	60 000,00 €
TOTAL	48 588,89 €	306 135,54 €	TOTAL	172 096,09 €	306 135,54 €

2.1 - Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 306 135,54 € pour 2024. Elles concerneront pour 87 135,54 € des travaux courant sur les bâtiments appartenant au CCAS et pour 150 000,00 € environ le financement du concours de maîtrise d'œuvre et les premières études pour le nouvel EHPAD des Cordeliers. 30 000,00 € sont inscrits pour l'acquisition d'un logiciel métier, et 34 000,00 € sont également prévus pour le remboursement du capital emprunté et des cautions.

Les autres immobilisations financières nous permettront si besoin de proposer des prêts plutôt que des secours dans certaines situations sociales (5 000,00 €).

2.2 - Recettes

Les recettes seront constituées du résultat d'investissement reporté (123 507,20 €) et d'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 111 628,34 €.

Les dotations aux amortissements sont inscrites pour 60 000,00 € et nous retrouverons la contrepartie liée aux remboursements de prêts pour 5 000,00 €.

3 - Évolutions des effectifs

Tableau des effectifs CCAS (hors établissements) au 1^{er} janvier 2024

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché principal	A	0,7	0,7	
	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1,5	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			6,2	5,7
Sociale	Assistant socio-éducatif	A	3,8	3,8	1
	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	1	1	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	0,57	0,57	
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		5,37	5,37	1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	0,63	0	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		0,63	0	
TOTAL EMPLOIS			12,2	11,07	1

Tableau des effectifs des Genêts d'Or au 1^{er} janvier 2024

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	0.8	0.8	1
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		1.8	1.8	
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	4	4	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	3	2	
	Agent Social	C	8.5	7	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		15.5	13	1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	0	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		3	1	
TOTAL EMPLOIS			20.3	15.8	1

Tableau des effectifs des Fleurs Salines au 1^{er} janvier 2024

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		3	3	
Médico Sociale	Aide-soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	4	4	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	4	4	
	Agent Social	C	8	7	
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		16	15	
Technique	Technicien	B	1	1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		2	2	
TOTAL EMPLOIS			22	21	

4 – Dette

Objet	Montant	Durée	Fin remboursement	Montant annuité
Rénovation Ile Vertime	265 000,00 €	20 ans	Avril 2024	9 262,76 €
Rénovation Cabinet des Salines	340 000,00 €	20 ans	Décembre 2036	21 318,64 €
	150 000,00 €	20 ans	Avril 2038	9 200,09 €

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne tel que présenté.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : CCAS – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2024_04_09_N°05

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la dernière délibération modifiant le tableau des emplois en date du 20 février 2024,

Considérant le recrutement d'un directeur du CCAS, il convient de supprimer le poste d'attaché principal à 0.7 ETP et de créer un poste d'attaché principal à temps complet,

Il convient donc d'ajuster le tableau des emplois de la façon suivante, à compter du 1^{er} avril 2024,

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus
Administrative	Attaché principal	A	1	0
	Attaché	A	1	1
	Rédacteur	B	1	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,5	2
	Adjoint Administratif	C	1	1
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			6,5
Sociale	Assistant socio-éducatif	A	3,8	3,8
	Agent Social Principal de 2ème classe	C	0,57	0,57
	Agent Social	C	1	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE			5,37
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0,63	0
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			0,63
TOTAL EMPLOIS			12,5	10,37

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs comme susvisé ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget principal du CCAS à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : CCAS – TEMPS DE TRAVAIL

Délibération n° : D_2024_04_09_N°06

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées. Lors de la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne, un protocole d'accord sur les conditions de travail et le temps de travail a été adopté par les trois comités techniques des Villes et CCAS historiques et mis en application dès le 1^{er} janvier 2019. Ce protocole, joint en annexe reprend les éléments de la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures tel que définit ci-dessous :

Article 1^{er} : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Forfait jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

* * *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 47) ;

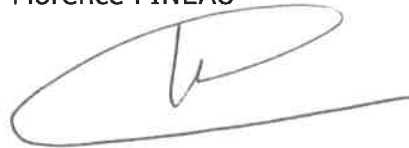
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat (rendu applicable aux agents territoriaux par l'article 1er du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001) ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confirmer l'organisation du temps de travail dans la collectivité dans le respect des 1 607 heures en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 tel que retracé dans le protocole d'accord annexé.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES – COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°07

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'Exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, d'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a été satisfait, il est demandé aux membres présents de bien vouloir :

- 1- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- 2- statuer sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le compte de gestion 2023 du budget annexe EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur du budget annexe EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES – ERRD 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°08

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

L'EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES n'est plus soumis à rendre un Compte Administratif, mais un État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	CHARGES		PRODUITS		
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
Groupe 1 - Charges d'exploitation courante	523 450,71 €	547 791,76 €	3 498 819,27 €	3 487 353,56 €	Groupe 1 - Produits de tarification
Groupe 2 - Charges de personnel	2 399 751,56 €	2 355 645,85 €	116 051,00 €	174 282,73 €	Groupe 2 - Autres produits d'exploitation
Groupe 3 - Charges de structure	725 783,00 €	719 228,80 €	34 115,00 €	36 238,76 €	Groupe 3 - Produits financiers et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 648 985,27 €	3 622 666,41 €	3 648 985,27 €	3 697 875,05 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT)		75 208,64 €		0,00 €	RESULTAT (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	3 648 985,27 €	3 697 875,05 €	3 648 985,27 €	3 697 875,05 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT)		75 208,64 €		- €	RESULTAT COMPTABLE (PERTE)
+ Valeur nette comptable des actifs cédés		400,00 €		400,00 €	- Produits des cessions d'actifs
+ dotations aux amortissements et aux provisions	372 335,00 €	385 516,94 €	34 115,00 €	35 197,81 €	- quote part des subventions virée au résultat
					- reprises sur amortissements et provisions
SOUS TOTAL 1	372 335,00 €	461 125,58 €	34 115,00 €	35 597,81 €	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (1-2>0)	338 220,00 €	425 527,77 €		- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	9,27%	11,51%			Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT

	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		- €	338 220,00 €	425 527,77 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
Remboursement de dettes financières	310 000,00 €	274 509,90 €	40 000,00 €	38 649,30 €	Emprunts
Immobilisations	106 500,00 €	57 943,02 €	8 500,00 €	11 508,61 €	Dotations et subventions
Autres emplois				400,00 €	Autres ressources (dont cession actifs)
TOTAL DES EMPLOIS	416 500,00 €	332 452,92 €	386 720,00 €	476 085,68 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT PREVISIONNEL AU FONDS DE ROULEMENT		143 632,76 €	29 780,00 €		PRELEVEMENT PREVISIONNEL SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	416 500,00 €	476 085,68 €	416 500,00 €	476 085,68 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)

	Prévues	Réalisées
FRNG au 1er janvier	937 077,70 €	937 077,70 €
Variation du fonds de roulement	-29 780,00 €	143 632,76 €
FRNG au 31 décembre	907 297,70 €	1 080 710,46 €

TRESORERIE

	Prévues	Réalisées
Trésorerie au 1er janvier	978 991,74 €	978 991,74 €
Variation de trésorerie de la période	- 29 780,00 €	163 111,65 €
FRNG au 31 décembre	949 211,74 €	1 142 103,39 €

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTION

	TOTAL	Répartition par sections		
		Hébergement	Dépendance	Soins
TOTAL CHARGES	3 622 666.41	1 907 933.13	503 045.18	1 211 688.10
TOTAL PRODUITS	3 697 875.05	1 833 965.97	506 617.50	1 357 291.58
RÉSULTAT COMPTABLE	75 208.64	- 73 967.16	3 572.32	145 603.48
		- 73 967.16	149 175.80	
Report à nouveau	46 425.04		46 425.04	
RÉSULTAT À AFFECTER	121 633.68	- 73 967.16	195 600.84	

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la présentation du rapport d'activité de l'année 2023.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°09

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;
Suite au vote de l'ERRD 2023 et à la présentation du rapport d'activité 2023, Madame la Vice-Présidente propose d'affecter le résultat administratif constaté pour l'exercice 2023, soit un excédent de 121633,68 €.

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Total charges	1 907 933.13	503 045.18	1 211 688.10	3 622 666.41
Total produits	1 833 965.97	506 617.50	1 357 291.58	3 697 875.05
Résultat comptable	- 73 967.16	3 572.32	145 603.48	75 208.64
		149 175.80		
Report à nouveau des exercices antérieurs (solde créditeur compte 110)		46 425.04		46425.04
Résultats cumulés	- 73 967.16	+195 600.84		+121 633.68

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)		EHPAD 850016601		Total
N° de compte	Compte	Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	149 175,80 €	149 175,80 €
		Déficit (sans signe "-")		73 967,16 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	46 425,04 €	46 425,04 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	195 600,84 €	-73 967,16 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	80 000,00 €	80 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	100 000,00 €	100 000,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	15 600,84 €	15 600,84 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		-73 967,16 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			195 600,84 €	-73 967,16 €

Suivi de l'affectation des résultats

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	610 170,41 €	30 000,00 €	640 170,41 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	21 225,76 €		21 225,76 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	422 703,35 €	-5 466,93 €	417 236,42 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	225 235,65 €		225 235,65 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	46 425,04 €	-46 425,04 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme présenté dans le tableau ci-dessus :

* Résultat 2023 - Section Hébergement : - 73 967.16 € en reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement au compte 10687

* Résultat 2023 - Section Soins et Dépendance : 195 600.84 € €

=> 80 000.00 € en Réserve d'investissement au compte 10682

=> 100 000.00 € en Réserve de compensation des déficits au compte 10686

=> 15 600.84 € en Réserve des charges d'amortissement au compte 10687

Florence PINEAU




Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°10

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline



Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter l'EPRD de l'Exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, d'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il y a été satisfait :

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir :

- 1 - statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 2 - statuer sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* * *

Considérant le compte de gestion 2023 du budget annexe EHPAD LES CORDELIERS transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur du budget annexe EHPAD LES CORDELIERS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – ERRD 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°11

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'EHPAD Résidence Les Cordeliers n'est plus soumis à rendre un Compte Administratif, mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2023

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	507 802,43 €	561 076,56 €	3 748 743,90 €	3 733 982,42 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 697 674,99 €	2 517 194,67 €	165 569,16 €	156 888,45 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	717 782,63 €	671 094,13 €	8 946,99 €	40 342,87 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 923 260,05 €	3 749 365,36 €	3 923 260,05 €	3 931 213,74 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	181 848,38 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 923 260,05 €	3 931 213,74 €	3 923 260,05 €	3 931 213,74 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	181 848,38 €	- €	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	96 692,43 €	92 704,80 €	8 749,00 €	10 220,15 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	96 692,43 €	274 553,18 €	8 749,00 €	10 220,15 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	87 943,43 €	264 333,03 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>2,24%</i>	<i>6,72%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	87 943,43 €	
Remboursement des dettes financières	30 597,43 €	26 713,50 €	20 000,00 €	27 689,85 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	115 000,00 €	121 227,21 €	37 654,00 €	33 240,64 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	145 597,43 €	147 940,71 €	145 597,43 €	325 263,52 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	177 322,81 €	- €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	145 597,43 €	325 263,52 €	145 597,43 €	325 263,52 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2023	1 430 604,94 €	1 430 604,94 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- €	177 322,81 €
FRNG au 31 décembre 2023	1 430 604,94 €	1 607 927,75 €

COMPTE DE RESULTATS PAR SECTION

	TOTAL		Répartition par sections					
	Prévu	Réalisé	Hébergement		Dépendance		Soin	
			Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
TOTAL CHARGES	3 923 260,05	3 913 467,50	2 041 262,72	2 028 859,23	594 687,84	597 298,78	1 287 309,49	1 123 207,35
Gr.I - Exploitation courante	507 802,43	567 603,07	418 967,44	476 736,59	39 409,45	41 440,94	49 425,54	42 889,03
Gr.II - Charges afférentes au personnel	2 697 674,99	2 654 836,30	1 060 227,64	1 012 945,10	517 086,33	521 530,18	1 120 361,02	982 719,39
Gr.III - Charges afférentes à la structure	717 782,63	691 028,13	562 067,64	539 177,54	38 192,06	34 327,66	117 522,93	97 558,71
TOTAL PRODUITS	3 923 260,05	3 914 560,04	2 041 262,72	2 034 603,04	594 687,84	592 647,51	1 287 309,49	1 303 963,19
Gr.I - Produits de la tarification	3 748 743,90	3 733 982,42	1 969 817,72	1 953 142,06	553 846,85	555 761,03	1 225 079,33	1 225 079,33
Gr.II - Autres produits relatifs à l'exploitation	165 569,16	139 541,67	64 845,00	42 821,67	40 840,99	36 836,83	59 883,17	66 990,46
Gr.III - Produits financiers exceptionnels et non encaissables	8 946,99	41 035,95	6 600,00	38 639,31	0,00	49,65	2 346,99	165 653,00
RESULTAT COMPTABLE		1 092,54		5 743,81		-4 651,27		180 755,84
Résultat inclus au budget		81 052,78		20 000,00		11 052,78		50 000,00
RESULTAT A AFFECTER		262 901,16		25 743,81		6 401,51		230 755,84

* * *

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la présentation du rapport d'activité de l'année 2023.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°12

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

1. Détermination et affectation des résultats :

	N° de compte	Compte	EHPAD 850025602
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	181 848,38 €
		Déficit (sans signe "-")	

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur) <i>c/11034 EHPAD sous CPOM</i>	81 052,78 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	262 901,16 €
---	--------------------------	--------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur) <i>C/11034 EHPAD sous CPOM</i>	56 401,51 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	100 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement <i>c/1068734 EHPAD sous CPOM</i>	106 499,65 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (EGAL à A)		262 901,16 €	

Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	373 659,88 €	100 000,00 €	473 659,88 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	2 019,68 €		2 019,68 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	58 969,38 €		58 969,38 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	486 547,34 €	106 499,65 €	593 046,99 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	81 052,78 €	-24 651,27 €	56 401,51 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

- au c/110(34) report à nouveau 56 401,51 €
- au c/10682 réserves affectées à l'investissement 100 000,00 €
- au c/10687(34) réserve de compensation des charges d'amortissement 106 499,65 €



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°13

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Après avoir présenté le budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR de l'exercice 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à payer ;

Après vous être assuré que le receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice

2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le compte de gestion 2023 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°14

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidence informe l'assemblée :

Après avoir présenté les différents comptes et différents groupes de l'exercice 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR pour le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'Ordonnateur,

- Considérant que l'Ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en

poursuivant le recouvrement de toutes les créances, et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles ;

- Procédant au règlement définitif du budget 2023 ;
- le document tel qu'il est joint à la présente délibération et constituant le Compte Administratif du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR pour l'exercice 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résidence autonomie les Genêts d'Or

Compte Administratif 2023

article	LIBELLE M22	BP 2023	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	Dépenses				
60	GROUPE 1 – ACHATS				
60611	Eau & assainissement	9 600,00 €	0,00 €	9 600,00 €	1 734,51 €
60612	Energie, électricité	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	60 817,60 €
60613	Chauffage	90 000,00 €	-16 000,00 €	74 000,00 €	68 378,96 €
60618	Autres fournitures non stockables	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	1 550,85 €
60621	Combustibles et carburants	1 000,00 €	-300,00 €	700,00 €	437,96 €
60622	Produits d'entretien	8 000,00 €	-1 200,00 €	6 800,00 €	6 622,54 €
60624	Fournitures administratives	1 500,00 €	-300,00 €	1 200,00 €	1 160,13 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 200,00 €	-200,00 €	1 000,00 €	985,89 €
606268	Fournitures hôtelières	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 972,19 €
60628	Autres fournitures consommables (habillement)	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €	1 405,77 €
6063	Alimentation	165 000,00 €	-15 000,00 €	150 000,00 €	148 693,14 €
6066	Fournitures médicales	600,00 €	-400,00 €	200,00 €	135,30 €
	TOTAL ACHATS	335 800,00 €	-33 400,00 €	302 400,00 €	293 894,84 €
62	GROUPE 1 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6248	Transport divers	300,00 €	0,00 €	300,00 €	210,00 €
6256	Missions	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6257	Réceptions	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 500,00 €	-800,00 €	3 700,00 €	3 443,30 €
6288	Autres (CDF)	32 908,46 €	0,00 €	32 908,46 €	32 449,57 €
	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 308,46 €	-1 400,00 €	36 908,46 €	36 102,87 €
	TOTAL GROUPE 1	374 108,46 €	-34 800,00 €	339 308,46 €	329 997,71 €
62	GROUPE 2 – PERSONNEL				
6215	Personnel affecté à l'établissement	815 000,00 €	38 063,65 €	853 063,65 €	853 200,65 €
6333	Participation des employeurs for ^o prof	3 000,00 €	-2 580,00 €	420,00 €	420,00 €
64784	Œuvres sociales	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE 2	818 300,00 €	35 483,65 €	853 783,65 €	853 620,65 €
	GROUPE 3 – STRUCTURE				
61	Services extérieurs				
61358	Locations mobilières	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 643,59 €
61528	Autres	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €	45 674,31 €
61558	Entretien et réparations sur bien mobiliers	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	11 661,87 €
6161	Primes d'assurances	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €	5 688,37 €

6182	Documentation générale et technique	914,00 €	0,00 €	914,00 €	914,00 €
	total services extérieurs				
6231	Annonces et Insertions	1 000,00 €	-643,01 €	356,99 €	356,99 €
63512	Taxes foncières	36 392,37 €	0,00 €	36 392,37 €	36 392,37 €
63513	Autres impôts locaux	12 700,00 €	0,00 €	12 700,00 €	100,00 €
6358	Autres droits	0,00 €		0,00 €	319,76 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			0,00 €	5 124,00 €
68112	Dotations aux amortissements	91 339,50 €	0,00 €	91 339,50 €	91 339,50 €
	TOTAL GROUPE 3	206 945,87 €	-643,01 €	206 302,86 €	199 214,76 €
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	TOTAL DEPENSES	1 399 354,33 €	40,64 €	1 399 394,97 €	1 382 833,12 €
	GROUPE 2 – AUTRES PRODUITS				
1	Excédent de fonctionnement	52 715,01 €		52 715,01 €	
706	Hébergement	830 478,52 €	0,00 €	830 478,52 €	798 533,99 €
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants...	272 901,29 €	0,00 €	272 901,29 €	273 829,59 €
7488	Autres (subvention CCAS + CDF)	235 145,11 €	-30 590,19 €	204 554,92 €	204 554,92 €
	TOTAL GROUPE 2	1 391 239,93 €	-30 590,19 €	1 360 649,74 €	1 276 918,50 €
	GROUPE 3 – PRODUITS FINANCIERS				
7718	Autres	8 114,40 €		8 114,40 €	8 114,40 €
773	Mandats annulés (sur exercice anté)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	30 630,83 €	30 630,83 €	47 511,65 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
791	Transfert de charges d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE 3	8 114,40 €	30 630,83 €	38 745,23 €	55 626,05 €
	TOTAL RECETTES	1 399 354,33 €	40,64 €	1 399 394,97 €	1 332 544,55 €

DEFICIT 2023

-50 288,57 €

Excédent 2022

52 715,01 €**SOIT UN EXCEDENT REEL
DE****2 426,44 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT**Résidence autonomie les Genêts d'Or****Compte Administratif 2023**

article	LIBELLE M22	BP 2023	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	DEPENSES				
1572	Provisions pour gros entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 172,40 €
21	Immobilisations corporelles		2 901,17 €	2 901,17 €	0,00 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	14 860,27 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	3 880,80 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 490,00 €
2184	Acquisition de matériel	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	90 064,67 €	0,00 €	90 064,67 €	22 899,12 €
	TOTAL DEPENSES	445 064,67 €	2 901,17 €	447 965,84 €	78 302,59 €
	RECETTES				
001	Excédent investissement reporté	348 725,17 €	0,00 €	348 725,17 €	0,00 €
10222	FCTVA		2 901,17 €	2 901,17 €	2 901,17 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €		5 000,00 €	6 843,66 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			0,00 €	
28131	Amortissements immob. bâtiment	1 813,53 €		1 813,53 €	1 813,53 €
28181	Amortissements immob. générales et agencement.	70 698,90 €		70 698,90 €	70 698,90 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & info	1 270,96 €		1 270,96 €	1 270,96 €
28184	Amortissements immob. mobilier	8 290,89 €		8 290,89 €	8 290,89 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	9 265,22 €		9 265,22 €	9 265,22 €
		91 339,50 €	0,00 €	91 339,50 €	101 084,33 €
	TOTAL RECETTES	445 064,67 €	2 901,17 €	447 965,84 €	101 084,33 €

EXCEDENT 2023

22 781,74 €

EXCEDENT EXERCICES ANTERIEURS

348 725,17 €

SOIT UN EXCEDENT REEL 2023**371 506,91 €**

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de la comptabilité administrative du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR soumise à votre examen, et de déclarer toutes opérations de 2023 définitivement closes.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°15

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice -présidente informe l'assemblée :

Les résultats du compte administratif 2023 du budget de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement, il en ressort **un excédent de 2 426,44 €** (résultat 2023 déficitaire de 50 288,57 € plus l'excédent réel 2022 repris au fonctionnement pour 52 715,01 €) à reprendre au budget annexe 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en section de fonctionnement.

Section d'investissement, il en ressort un **excédent réel de 371 506,91€** (excédent 2023

pour 22 781,74 € + excédent exercices antérieurs pour 348 725,17 €) à reprendre au budget annexe 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en section d'investissement.

Au regard de ces résultats, il vous est proposé de les affecter sur le budget annexe 2024 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2 426,44 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	300 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	30 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles	31 506,91 €
Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	371 506,91 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de décider de l'affectation sur le budget annexe 2024 RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR, des résultats 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2 426,44 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	300 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	30 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles	31 506,91 €
Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	371 506,91 €



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n° : D_2024_04_09_N°16

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

La Résidence autonomie « LES GENETS D'OR », établissement médico-social, est gérée par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il a été créé lors de la séance du 15 janvier 2019, un budget annexe au budget principal du CCAS, pour chaque établissement, dont la Résidence autonomie « LES GENETS D'OR ». Ce budget annexe comprend une section de fonctionnement pour recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses dans les limites des crédits inscrits, et une section d'investissement pour engager et mandater, sur délibération de l'organe délibérant, dans la limite des crédits ouverts au budget ;

BUDGET PRIMITIF DE LA RESIDENCE LES GENETS D'OR 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

article	LIBELLE M22	BP 2023	REALISE	PREVISIONNEL 2024
	COMPTES DE CHARGES			
60611	Eau & assainissement	9 600,00 €	1 734,51 €	6 000,00 €
60612	Energie, électricité	54 000,00 €	60 817,60 €	70 000,00 €
60613	Chauffage	90 000,00 €	68 378,96 €	80 000,00 €
60618	Autres fournitures non stockables	1 600,00 €	1 550,85 €	1 600,00 €
60621	Combustibles et carburants	1 000,00 €	437,96 €	700,00 €
60622	Produits d'entretien	8 000,00 €	6 622,54 €	7 000,00 €
60624	Fournitures administratives	1 500,00 €	1 160,13 €	1 200,00 €
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 200,00 €	985,89 €	1 000,00 €
6E+05	Fournitures hôtelières	2 000,00 €	1 972,19 €	2 000,00 €
60628	Autres fournitures consommables (habillement)	1 300,00 €	1 405,77 €	1 400,00 €
6063	Alimentation	165 000,00 €	148 693,14 €	156 450,00 €
6066	Fournitures médicales	600,00 €	135,30 €	300,00 €
61	Services extérieurs			
61358	Locations mobilières	2 000,00 €	1 643,59 €	1 800,00 €
61528	Autres	46 000,00 €	45 674,31 €	51 000,00 €
61558	Entretien et réparations sur bien mobiliers	11 000,00 €	11 661,87 €	12 500,00 €
6161	Primes d'assurances	5 600,00 €	5 688,37 €	11 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	914,00 €	914,00 €	925,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
6215	Personnel affecté à l'établissement	815 000,00 €	853 200,65 €	810 000,00 €
6218	Autres personnels extérieurs			2 000,00 €
6333	Participation des employeurs for ^o prof	3 000,00 €	420,00 €	1 000,00 €
64784	Œuvres sociales	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6231	Annonces et Insertions	1 000,00 €	356,99 €	400,00 €
6248	Transport divers	300,00 €	210,00 €	300,00 €
6256	Missions	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6257	Réceptions	300,00 €	0,00 €	4 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 500,00 €	3 443,30 €	4 000,00 €
6288	Autres (CDF)	32 908,46 €	32 449,57 €	33 000,00 €
63512	Taxes foncières	36 392,37 €	36 392,37 €	40 000,00 €
63513	Autres impôts locaux	12 700,00 €	100,00 €	0,00 €
6358	Autres droits	0,00 €	319,76 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 124,00 €	0,00 €
68	DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS			
68112	Dotations aux amortissements	91 339,50 €	91 339,50 €	89 733,48 €
002	Déficit de fonctionnement reporté			
	TOTAL DEPENSES	1 399 354,33 €	1 382 833,12 €	1 390 408,48 €
	COMPTE DE PRODUITS			
1	Excédent de fonctionnement	52 715,01 €		2 426,44 €
706	Hébergement résidents + intergénérationnel + temp	830 478,52 €	798 533,99 €	841 915,37 €
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants...	272 901,29 €	273 829,59 €	279 925,06 €

7488	Subvention CCAS	235 145,11 €	176 684,00 €	240 423,61 €
7488	Conférence des Financeurs		27 870,92 €	25 718,00 €
7718	Autres	8 114,40 €	8 114,40 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercice anté)		0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	47 511,65 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation		0,00 €	0,00 €
791	Transfert de charges d'exploitation		0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 399 354,33 €	1 332 544,55 €	1 390 408,48 €

SECTION INVESTISSEMENT

Article	LIBELLE M22	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
	Dépenses			
1572	Provisions pour gros entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	4 172,40 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	300 000,00 €	14 860,27 €	300 000,00 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	10 000,00 €	3 880,80 €	20 000,00 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	32 490,00 €	30 000,00 €
2184	Acquisition de matériel	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	90 064,67 €	22 899,12 €	71 240,39 €
	TOTAL DEPENSES	445 064,67 €	78 302,59 €	466 240,39 €
	RECETTES			
001	Excédent investissement reporté	348 725,17 €	0,00 €	371 506,91 €
10222	FCTVA		2 901,17 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	6 843,66 €	5 000,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			0,00 €
28131	Amortissements immob. bâtiment	1 813,53 €	1 813,53 €	1 813,53 €
28181	Amortissements immob. générales et agenc.	70 698,90 €	70 698,90 €	63 698,78 €
28182	Amortissement immob, matériel de transport			6 498,00 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & info	1 270,96 €	1 270,96 €	1 793,52 €
28184	Amortissements immob. mobilier	8 290,89 €	8 290,89 €	4 522,64 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	9 265,22 €	9 265,22 €	11 407,01 €
		91 339,50 €	91 339,50 €	89 733,48 €
	TOTAL RECETTES	445 064,67 €	101 084,33 €	466 240,39 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2024 de la Résidence autonomie « LES GENETS D'OR » tel qu'il est présenté ci-dessus.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES_COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°17

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Après avoir présenté le budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES de l'exercice 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à payer ;

Après vous être assuré que le receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le compte de gestion 2023 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°18

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidence informe l'assemblée :

Après avoir présenté les différents comptes et différents groupes de l'exercice 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES pour le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'Ordonnateur,

- Considérant que l'Ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en

poursuivant le recouvrement de toutes les créances, et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles ;

- Procédant au règlement définitif du budget 2023 ;
- le document tel qu'il est joint à la présente délibération et constituant le Compte Administratif du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES pour l'exercice 2023 ;

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RESIDENCE LES FLEURS SALINES
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Articles	Libellés M22	BP 2023	DM	TOTAL	REALISE 2023
<i>Dépenses</i>					
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante				
60	ACHATS				
60611	Eau	23 000,00	-2 600,00	20 400,00	18 187,19
60612	Electricité	65 000,00		65 000,00	59 305,12
60613	Chauffage	70 000,00	-15 000,00	55 000,00	47 325,11
60618	Fournitures petit matériel, outillage	11 000,00	-1 000,00	10 000,00	10 131,81
60621	Combustibles et carburants	500,00		500,00	480,22
60622	Produits d'entretien	16 000,00	-200,00	15 800,00	16 246,77
60624	Fournitures bureaux, imprimés	2 500,00	-700,00	1 800,00	1 677,87
60625	Fournitures éducatives et animation	5 000,00	-3 000,00	2 000,00	1 524,16
606268	Fournitures hôtelières	7 000,00		7 000,00	7 196,17
60628	Autres fournitures consommables (habillement)	2 000,00		2 000,00	2 114,87
6063	Alimentation	260 000,00	-3 000,00	257 000,00	268 255,37
6066	Produits pharmaceutiques	800,00	-400,00	400,00	365,34
	sous-total	462 800,00	-25 900,00	436 900,00	432 810,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6248	Transport divers	500,00	-290,00	210,00	210,00
6256	Missions	300,00	-300,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 000,00		4 000,00	7 136,80
6262	Frais PTT et téléphone	5 100,00		5 100,00	4 532,66
6288	Autres	43 000,00	-17 370,00	25 630,00	23 849,27
	TOTAL GROUPE I	515 700,00	-43 860,00	471 840,00	468 538,73
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel				
6215	Personnel mis à disposition	1 056 000,00	71 000,80	1 127 000,80	1 124 026,41
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00		6 000,00	5 810,39
6333	Participation à la formation	2 000,00	-2 000,00	0,00	0,00
64784	Œuvres sociales	300,00		300,00	0,00
	TOTAL GROUPE II	1 064 300,00	69 000,80	1 133 300,80	1 129 836,80
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure				

					247
6132	Locations immobilières	295 000,00	-24 000,00	271 000,00	971,95
6135	Locations mobilières	2 000,00	-700,00	1 300,00	1 123,12
61352	Equipements				24,58
61528	Autres (contrat de maintenance)	42 000,00		42 000,00	41 992,15
61558	Autres matériels et outillages	15 000,00		15 000,00	15 484,83
6161	Assurances Multirisque	6 300,00		6 300,00	6 778,55
6182	Documentation générale	400,00		400,00	362,00
6231	Annonces et Insertions	800,00	-440,00	360,00	356,99
63512	Taxes foncières	39 000,00		39 000,00	39 436,00
63513	Autres impôts et taxes	11 000,00		11 000,00	10 430,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	Titres annulés (exercice antérieur)				8 036,51
68	DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS				
6811	Dotations aux amortissements	80 751,03		80 751,03	80 751,03
6815	Dotations aux provisions				-
	TOTAL GROUPE III	492 251,03	-25 140,00	467 111,03	452 747,71
	TOTAL DEPENSES	2 072 251,03	0,80	2 072 251,83	2 051 123,24

Recettes

GROUP II	Produits relatifs à l'exploitation				
706	Hébergement	1 220 578,88 €	30 000,00 €	1 250 578,88 €	1 279 556,62
7085	Repas résidents et extérieurs	443 619,23 €		443 619,23 €	459 480,06
7488	SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	266 042,34 €	-67 399,83 €	198 642,51 €	195 719,40
	TOTAL GROUPE II	1 930 240,45 €	-37 399,83 €	1 892 840,62 €	1 934 756,08
GROUPE III	Produits financiers et non encaissables				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7718	Autres	123 135,18 €		123 135,18 €	121 773,51
773	Mandats annulés				1 226,48
777	quote part subvention sur investissement	20 384,86 €		20 384,86 €	20 384,86
778	Autres produits exceptionnels	5 163,97 €	37 400,63 €	42 564,60 €	42 524,63
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS				
	TOTAL GROUPE III	148 684,01 €	37 400,63 €	186 084,64 €	185 909,48
	TOTAL RECETTES	2 078 924,46	0,80	2 078 925,26	2 120 665,56

EXCEDENT 2023**69 542,32**

002

DEFICIT REPORTE

6673,43

EXCEDENT REEL 2023 A REPORTER

62 868,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

article	LIBELLE M22	BP 2023	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	DEPENSES				
1025	Dons et legs en capital	50 000 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
1392	Collectivités et établissements publics	20 384,86 €	0,00 €	20 384,56 €	20 384,56 €
165	Dépôts et cautionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 312,17 €
218	Immobilisations corporelles		2 014,39 €	2 014,39 €	0,00 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	550 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €	105 939,23 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 342,13 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2184	Acquisition de mobilier	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 575,62 €
2188	Autres immobilisations corporelles	48 949,48 €	0,00 €	48 949,48 €	6 023,23 €
	TOTAL DEPENSES	739 334,34 €	2 014,39 €	741 348,73 €	140 577,24 €
	RECETTES				
001	Excédent investissement reporté	596 583,31 €	0,00 €	596 583,31 €	0,00 €
10222	FCTVA		2 014,39 €	2 014,39 €	2 014,39 €
1025	Dons et legs en capital	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement	12 000,00 €		12 000,00 €	5 419,98 €
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
28181	Amortissements immob. générales et agenc.	58 255,53 €		58 255,53 €	58 255,53 €
28182	Amortissement immob matériel de transport	2 654,60 €		2 654,60 €	2 654,60 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & info	5 662,83 €		5 662,83 €	5 662,83 €
28184	Amortissements immob. mobilier	6 856,79 €		6 856,79 €	6 856,79 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	7 321,28 €		7 321,28 €	7 321,28 €
	TOTAL RECETTES	739 334,34 €	2 014,39 €	741 348,73 €	138 185,40 €

DEFICIT 2023

- 2391.84€

EXCEDENT EXERCICES ANTERIEURS

596 583, 31 €

SOIT UN EXCEDENT REEL 2023 A REPORTER**594 191,47 €**

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de la comptabilité administrative du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES soumise à votre examen, et de déclarer toutes opérations de 2023 définitivement closes.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n° : D_2024_04_09_N°19

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice –présidente informe l'assemblée :

Les résultats du compte administratif 2023 du budget de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement, il en ressort **un excédent de 62 868,89 €** (résultat 2023 excédentaire de 69 542,32 € moins le déficit réel 2022 repris au fonctionnement pour 6 673,43 €) à reprendre au budget annexe 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en section de fonctionnement.

Section d'investissement, il en ressort un **excédent réel de 594 191,47 €** (déficit 2023 pour 2 391,84 € + excédent exercices antérieurs pour 596 583,31 €) à reprendre au budget annexe 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en section d'investissement.

Au regard de ces résultats, il vous est proposé de les affecter sur le budget annexe 2024 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 - Excédent de fonctionnement reporté 62 868,89 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses
 Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement 500 000,00 €
 Nature 2182 - Matériel de transport 10 000,00 €
 Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique 10 000,00 €
 Nature 2188- Autres immobilisations corporelles 74 191,47 €

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté 594 191,47 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de décider de l'affectation sur le budget annexe 2024 RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES, des résultats 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 - Excédent de fonctionnement reporté 62 868,89 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses
 Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement 500 000,00 €
 Nature 2182 - Matériel de transport 10 000,00 €
 Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique 10 000,00 €
 Nature 2188- Autres immobilisations corporelles 74 191,47 €

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté 594 191,47 €



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2024

Délibération n° : D_2024_04_09_N°20

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), M. BARRETEAU Jacques (pouvoir à Mme TRICHET), Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à M. YOU), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à Mme RAMBAUD), Mme CANTIN Véronique.

Assistaient : M. BELLOT Frédéric, Mme BROCHARD Marion, Mme COUSTEIX Emilie, Mme RIBLE Michèle

Excusée : Mme POIRIER A-Sophie

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

La Résidence autonomie « LES FLEURS SALINES », établissement médico-social, est gérée par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il a été créé lors de la séance du 15 janvier 2019, un budget annexe au budget principal du CCAS, pour chaque établissement, dont la Résidence autonomie « LES FLEURS SALINES ». Ce budget annexe comprend une section de fonctionnement pour recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses dans les limites des crédits inscrits, et une section d'investissement pour engager et mandater, sur délibération de l'organe délibérant, dans la limite des crédits ouverts au budget ;

BUDGET PRIMITIF DE LA RESIDENCE LES FLEURS SALINES 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés M22	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
<i>Dépenses</i>				
GROUPE I				
Dépenses afférentes à l'exploitation courante				
60	ACHATS			
60611	Eau	23 000,00 €	18 187,19 €	20 000,00 €
60612	Electricité	65 000,00 €	59 305,12 €	77 000,00 €
60613	Chauffage	70 000,00 €	47 325,11 €	70 000,00 €
60618	Fournitures petit matériel, outillage	11 000,00 €	10 131,81 €	11 000,00 €
60621	Combustibles et carburants	500,00 €	480,22 €	500,00 €
60622	Produits d'entretien	16 000,00 €	16 246,77 €	17 000,00 €
60624	Fournitures bureaux, imprimés	2 500,00 €	1 677,87 €	2 500,00 €
60625	Fournitures éducatives et animation	5 000,00 €	1 524,16 €	2 500,00 €
606268	Fournitures hôtelières	7 000,00 €	7 196,17 €	7 500,00 €
60628	Autres fournitures consommables (habillement)	2 000,00 €	2 114,87 €	2 200,00 €
6063	Alimentation	260 000,00 €	268 255,37 €	270 000,00 €
6066	Produits pharmaceutiques	800,00 €	365,34 €	500,00 €
	sous-total	462 800,00 €	432 810,00 €	480 700,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
6248	Transport divers	500,00 €	210,00 €	500,00 €
6256	Missions	300,00 €	- €	300,00 €
6257	Réceptions	4 000,00 €	7 136,80 €	300,00 €
6262	Frais PTT et téléphone	5 100,00 €	4 532,66 €	5 100,00 €
6288	Autres	43 000,00 €	23 849,27 €	43 000,00 €
	TOTAL GROUPE I	515 700,00 €	468 538,73 €	529 900,00 €
GROUPE II				
Dépenses afférentes au personnel				
6215	Personnel mis à disposition	1 056 000,00 €	1 124 026,41 €	1 065 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00 €	5 810,39 €	6 000,00 €
6333	Participation à la formation	2 000,00 €		2 000,00 €
64784	Œuvres sociales	300,00 €		300,00 €
	TOTAL GROUPE II	1 064 300,00 €	1 129 836,80 €	1 073 300,00 €
GROUPE III				
Dépenses afférentes à la structure				
6132	Locations immobilières	295 000,00 €	247 971,95 €	271 000,00 €
6135	Locations mobilières	2 000,00 €	1 123,12 €	2 000,00 €
61352	Equipements		24,58 €	
61528	Autres (contrat de maintenance)	42 000,00 €	41 992,15 €	45 000,00 €
61558	Autres matériels et outillages	15 000,00 €	15 484,83 €	16 000,00 €
6161	Assurances Multirisque	6 300,00 €	6 778,55 €	9 000,00 €
6182	Documentation générale	400,00 €	362,00 €	400,00 €

6231	Annonces et Insertions	800,00 €	356,99 €	600,00 €
63512	Taxes foncières	39 000,00 €	39 436,00 €	41 000,00 €
63513	Autres impôts et taxes	11 000,00 €	10 430,00 €	12 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
673	Titres annulés (exercice antérieur)		8 036,51 €	
68	DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS			
6811	Dotations aux amortissements	80 751,03 €	80 751,03 €	88 343,61 €
6815	Dotations aux provisions			
	TOTAL GROUPE III	492 251,03 €	452 747,71 €	485 343,61 €
2	déficit de fonctionnement reporté	6 673,43 €		
	TOTAL DEPENSES	2 078 924,46 €	2 051 123,24 €	2 088 543,61 €
Recettes				
GROUP II			Produits relatifs à l'exploitation	
706	Hébergement	1 220 578,88 €	1 279 556,62 €	1 290 000,00 €
7085	Repas résidents et extérieurs	443 619,23 €	459 480,06 €	465 000,00 €
7488	SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	266 042,34 €	195 719,40 €	
	Subvention CCAS			220 982,72 €
	Subvention taxe foncière			17 692,00 €
	Conférence des financeurs			32 000,00 €
	TOTAL GROUPE II	1 930 240,45 €	1 934 756,08 €	2 025 674,72 €
GROUPE III	Produits financiers et non encaissables			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	Autres	123 135,18 €	121 773,51 €	
773	Mandats annulés		1 226,48 €	
777	quote part subvention sur investissement	20 384,86 €	20 384,86 €	20 384,86 €
778	Autres produits exceptionnels	5 163,97 €	42 524,63 €	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS			
	TOTAL GROUPE III	148 684,01 €	185 909,48 €	20 384,86 €
2	Excédent 2023			62 868,89 €
	TOTAL RECETTES	2 078 924,46 €	2 120 665,56 €	2 088 543,61 €



SECTION INVESTISSEMENT

Article	LIBELLE M22	BP 2023	REALISE	BP 2024
	DEPENSES			
1025	Dons et legs en capital	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1392	Collectivités et établissements publics	20 384,86 €	20 384,86 €	20 384,86 €
1572	Provisions pour gros entretiens	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement	0,00 €	1312,17 €	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		0,00 €	1 045,81 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	550 000,00 €	105 939,23 €	500 000,00 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	10 000,00 €	5 342,13 €	20 000,00 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2184	Acquisition de matériel	50 000,00 €	1 575,62 €	40 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	48 949,48 €	6 023,23 €	82 150,22 €
	TOTAL DEPENSES	739 334,34 €	140 577,24 €	695 580,89 €
	RECETTES			
001	Excédent investissement reporté	596 583,31 €	0,00 €	594 191,47 €
10222	FCTVA		2 014,39 €	1045,81 €
1025	Dons et legs en capital	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	12 000,00 €	5 419,98 €	12 000,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			0,00 €
28131	Amortissements immob. bâtiment			
28181	Amortissements immob. générales et agencet.	58 255,53 €	58 255,53 €	65 382,14 €
28182	Amortissement immob, matériel de transport	2 654,60€	2 654,60 €	2 654,60 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & informa- tique	5 662,83 €	5 662,83 €	5 198,56 €
28184	Amortissements immob. mobilier	6 856,79 €	6 856,79 €	6 544,08 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	7 321,28 €	7 321,28 €	8 564,23 €
	TOTAL RECETTES	739 334,34 €	138 185,40 €	695 580,89 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2024 de la Résidence autonomie « LES FLEURS SALINES » tel qu'il est présenté ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne